

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 10 décembre 2015, à 18.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 42 du mercredi 25 novembre 2015 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Information sur la réfection du pont du Gravier.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Futur de la HEP » (n° 924) (PDC-JDC).
6. Traitement de la motion interne intitulée « Accorder un siège d'observateur au - à la Président-e du Conseil de ville de Moutier » (n° 926) (interpartis).
7. Elections des Président-e, 1^{er-ère} vice-président-e et 2^{ème} vice-président-e (art. 21, al. 1, du ROAC et 2 du RCV).
8. Divers.

M. Manuel Godinat, président du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Yannick Jubin - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.

M. Thomas Schaller - remplacé par Mme Muriel Daucourt.

Sont excusés pour le PLR :

M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par M. Michel Berberat

M. Gérard Reusser - remplacé par M. Jacques Voirol.

Est excusée pour le PS :

Mme Rosalie Beuret Siess - remplacée par M. Jean-Pierre Cafiso.

Sont excusés pour le PCSI :

Mme Fanny Mettey - remplacée par M. Benjamin Bergé.

M. Jean-Luc Plumey - remplacé par M. Pascal Miserez.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier Crelier, Muriel Daucourt, Jocelyne Gasser, Chantal Gerber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Michel Berberat, Benjamin Bergé, Alain Bohlinger, Jean-Pierre Cafiso, Angelo Casarano, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Jean Farine, Olivier Frund, Robert Frund, Manuel Godinat, Claude Gury, Dominique Hubleur, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Pascal Miserez, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Yves Piquerez, Frédéric Sollberger, Stéphane Theurillat, Yann Voillat, Jacques Voirol.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : MM. Dominique Hubleur et Claude Gury.

M. le Président salue tout particulièrement Mme Corinne Schwab, première vice-présidente du Conseil de ville de Moutier.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président informe que M. Joël Etique a donné sa démission du Conseil de ville. Pour le remplacer, M. Gérard Reusser devient titulaire et M. Jacques Voirol devient suppléant.

2. Informations du Conseil municipal

Concernant le dossier de l'Inter, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg relève que des travaux ont été adjugés pour 6 millions de francs. Il ajoute que le dépassement de crédit se situe dans les mêmes proportions qu'en mai dernier. Il détaille également la convention de sponsoring avec le CCDP. Il signale encore que, dès le 4 janvier 2016, les bureaux seront ouverts de 9 à 12 heures et de 13.30 heures à 17 heures ; le jeudi, ils seront ouverts jusqu'à 18 heures. Il rappelle également les commissions municipales qui doivent être complétées.

Pour répondre au postulat traité au Conseil de ville du 2 juillet demandant d'évaluer la mise en place d'un dépôt à ordures ménagères, M. Philippe Eggertswyler signale que trois containers pour sacs taxés, de 800 litres chacun et destinés aux citoyens de Porrentruy, seront installés à l'éco-point de la rue du Jura à partir du 11 janvier 2016, à titre expérimental. Il rappelle que la collecte des DUC, effectuée par le SIDP une fois par semaine, pose des problèmes à certains usagers qui ne peuvent pas stocker des sacs jusqu'au prochain passage du camion-benne. Ces containers seront vidangés le lundi et le vendredi, en fonction de la réussite de ce projet la vidange pourrait se faire également le mardi ou le jeudi. Les abus constatés seront dûment amendés et l'évaluation de cette expérience permettra de décider si cette formule pourra

être poursuivie ou non.

3. Information sur la réfection du pont du Gravier.

M. Gabriel Voirol présente, à l'aide d'une projection « PowerPoint », la réfection du Pont du Gravier et l'aménagement d'un giratoire à l'intersection des rues Trouillat et du Gravier. Il relève les plans de circulation qui seront mis en place durant la période des travaux. Il détaille le calendrier des travaux qui devraient se terminer au printemps 2016, avec la pose de la couche de roulement sur le giratoire prévu. Il signale également que le crédit nécessaire sera soumis au Conseil de ville lors de sa séance du 17 mars 2016.

4. Questions orales

M. Robert Frund relève que Porrentruy œuvre à augmenter son attrait touristique. Il constate que les gens qui s'y arrêtent repartent avec des images, des souvenirs de rencontres, de goûts et de saveurs, la Cité des Princes-Evêques laissant ainsi une trace chez les visiteurs de tous ordres. Ils relèvent les divers moyens à disposition pour accueillir le mieux les partenaires et les interlocuteurs que rencontrent les élus bruntrutains dans l'exercice de leur mandat et qui créent l'identité de Porrentruy et de sa région. Dans ce cadre-là, afin de compléter l'offre d'accueil des hôtes de Porrentruy, il demande si le Conseil municipal pourrait étudier la possibilité de créer un vin aux couleurs bruntrutaines ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que c'est une excellente idée. Porrentruy a effectivement des atouts mais rien n'empêche de les améliorer. Le Conseil municipal a commencé à répertorier les sites où potentiellement quelque chose pourrait être fait et va réfléchir à la proposition de M. Frund. Par contre, il ne peut pas garantir la qualité du vin ; peut-être que ça sera du champagne.

M. Robert Frund se déclare satisfait.

M. Dominique Hubleur relève qu'une somme de 14'000 francs a été débloquée par le Conseil municipal pour la réfection du dinosaure situé au rond-point de la route de Courtedoux. Il constate que le coût d'entretien de cette sculpture, sept ans après sa réalisation, laisse perplexe et il se pose des questions sur la qualité du travail réalisé à l'époque par son concepteur. Il demande donc au Conseil municipal les raisons exactes de cette remise en état, s'il faudra prévoir régulièrement une telle somme pour son entretien et si le Canton, ayant participé aux frais de réalisation de cette sculpture à l'époque, participera aux frais de cet entretien ?

M. Philippe Eggertswyler répond que ce dinosaure a subi les intempéries depuis 7 ans et que les fortes chaleurs de cette année ont écaillé la peinture. La peinture utilisée à l'époque n'était pas adéquate pour supporter les fluctuations de température. Dès lors, une nouvelle peinture a été appliquée et, selon l'artiste, elle doit résister à ces fluctuations de température. Pour ce qui est du Canton, il ne participera pas aux frais de rénovation qui seront supportés en totalité par la Commune de Porrentruy.

M. Dominique Hubleur se déclare satisfait.

M. Pierre Parietti constate que l'amnistie fiscale cantonale est à son terme et a permis aux collectivités de retrouver certains montants d'impôts. Porrentruy a vraisemblablement bénéficié de cette situation financière favorable. Il demande au Conseil municipal s'il connaît le montant total encaissé par Porrentruy sur la période de l'amnistie, dans la négative, peut-il se renseigner auprès des autorités cantonales, et s'il ne juge pas sage et raisonnable d'utiliser ces rentrées extraordinaires et non renouvelables pour amortir sa dette communale ?

M. Eric Pineau aurait souhaité une question écrite afin de développer les montants exacts des retombées de l'amnistie fiscale. Il ajoute qu'il ne connaît pas par cœur ces montants mais qu'il donnera une information détaillée à la prochaine séance du Conseil de ville. Il relève aussi que lors des deux bons derniers exercices une partie de la dette a été amortie. Toutefois, pour lui, il n'est pas souhaitable de servir ces retombées fiscales uniquement pour le remboursement de la dette étant donné qu'elles sont versées sur une période donnée.

M. Pierre Parietti se déclare satisfait, d'autant plus qu'un complément de réponse sera donné au prochain Conseil de ville.

M. Alain Chariatte relève que, durant l'année 2015 exceptionnellement chaude et sans précipitation, les réserves d'eau ont passablement diminué. Les économies d'eau demandées à la population, début novembre, par le Conseil municipal étaient donc tout à fait justifiées. Sans être alarmiste, il demande à l'exécutif s'il ne serait pas judicieux de communiquer périodiquement les niveaux d'eau de la Commune, sachant que ces réserves mettent des mois avant d'atteindre leur niveau idéal ? De plus, la population serait régulièrement sensibilisée à cette problématique.

M. Gabriel Voirol répond que des mesures ont été prises durant cette année exceptionnelle pour inciter les citoyens à être prudents avec l'utilisation de l'eau. Malgré les intempéries de ces derniers temps, les nappes phréatiques ne sont pas encore à un niveau optimal, même si le débit de la source de l'Ante, avec plus de 300 litres, est supérieur à son débit minimal. Ces informations fluctuent tellement que, si elles sont mises à jour tous les jours, les gens n'auront plus la sensibilité. Toutefois, cette sensibilisation à l'utilisation est très importante et une information pourrait être faite dans le cadre du Journal de Porrentruy et sur le site de Porrentruy. Quant au suivi régulier ou journalier, ce n'est peut-être pas l'instrument adéquat mais il sera étudié dans le cadre du Service des eaux.

M. Alain Chariatte se déclare satisfait.

Mme Aline Nicoulin déplore qu'avec le nouvel horaire du TUB, mis en service le 13 décembre prochain, le bus de 17.09 heures de l'Oiselier a été supprimé. Ceci implique que les enfants qui participent aux leçons à option ou assistent aux devoirs surveillés ne peuvent plus rentrer avec ce TUB. Elle imagine bien que la tâche n'a pas été très aisée pour élaborer cette nouvelle version mais demande à l'exécutif s'il est conscient du manque qu'engendrent ces modifications et s'il est possible que cette ligne soit rétablie ?

Mme Anne Roy rappelle que le nombre de prestations du TUB est passé de 6 par jour à cinq et qu'une nouvelle ligne a été ouverte à Sous-Bellevue. La doublure qui va à l'hôpital n'a pas été gardée car celle qui vient de Bure offre la même prestation. Elle ajoute que lorsque le TUB revient à la gare, dans le nouvel horaire, la ligne 71, n'a pas de correspondance directe pour remonter à l'hôpital l'après-midi. C'est pourquoi, deux navettes supplémentaires ont été prévues en période scolaire afin que les enfants n'attendent pas à la gare durant 20 minutes. En ce qui concerne la navette de 17.09 heures, il a été décidé de ne pas la maintenir car, en 2014, six personnes utilisaient en moyenne cette ligne par jour. Les enfants qui utilisaient cette ligne après les devoirs surveillés auront toujours la possibilité de se rendre à pied en ville pour prendre le TUB. Toutefois, elle reconnaît que cette suppression impliquera des changements pour les personnes qui l'utilisaient jusqu'à maintenant mais son maintien aurait engendré 20 % de frais de transport supplémentaire à la ville de Porrentruy.

Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Futur de la HEP » (n° 924) (PDC-JDC).

Pour le groupe PDC-JDC, Mme Muriel Daucourt se déclare satisfaite.

6. Traitement de la motion interne intitulée « Accorder un siège d'observateur au - à la Président-e du Conseil de ville de Moutier » (n° 926) (interpartis).

Suite à la résolution interpartis acceptée par le Conseil de ville, M. le Président a rencontré le bureau du Conseil de ville de Moutier et, dans sans majorité, ce dernier est reconnaissant de la démarche du Conseil de ville de Porrentruy. Il ajoute que cette motion est sans frais pour la Commune et non contraignante pour les autorités prévôtoises, c'est pourquoi le Bureau recommande au législatif de l'accepter.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier constate que la ville de Moutier, sans se laisser intimider par les épouvantails brandis par les « anti », a pris son destin en main et a décidé de tenter presque seule l'aventure jurassienne. Son groupe s'en réjouit et attend avec impatience les dénouements de ce vote communaliste au printemps 2017. Pour concrétiser son soutien, le Conseil de ville a signé le 24 septembre une résolution interpartis qui demandait de mettre en œuvre des actions symboliques dans le but de montrer que Porrentruy souhaite la plus amicale et fraternelle bienvenue à Moutier. En mettant un siège d'observateur au ou à la président-e du Conseil de ville de Moutier, le législatif de Porrentruy affirme à la fois son envie d'accueillir la cité prévôtoise dans le Canton du Jura et son soutien au processus de rattachement que Moutier a mis en marche. Son groupe entend ainsi renforcer les liens institutionnels et lancer des collaborations qui auront bientôt pour cadre un seul et même canton. La ville de Moutier n'a pas été insensible à la demande du législatif puisque, ce soir, Porrentruy a le plaisir d'accueillir Mme Corinne Schwab, future présidente du Conseil de ville de Moutier. Le groupe PS-Les Verts invite donc le législatif à soutenir cette motion interne.

Mme Corinne Zwahlen constate que la motion propose un siège d'observateur à la ville de Moutier alors pourquoi ne pas en recevoir un en contrepartie ? Malgré les dérangements que suscite parfois la question jurassienne dans le Canton, elle ne se découragera pas dans cette lutte qui symbolise un témoignage de fraternité à l'égard de la cité prévôtoise. Elle ajoute qu'elle a eu l'opportunité de vivre la création du Canton du Jura et exprime les impressions qui l'habitent en tant que modeste combattante jurassienne qui n'a pas perdu, même après toutes ces années, une once de motivation de croire en la liberté du peuple jurassien.

Elle rappelle que Moutier est un des berceaux de l'histoire jurassienne, qu'elle est au cœur du Jura et que c'est là précisément un point de départ mais aussi un point d'arrivée inscrit dans la réalité. Elle signale que les voix offertes par les habitants de la Prévôté ont aussi permis la création du Canton du Jura et, en permettant à des citoyens s'ils le désirent de partager un destin commun avec la République et Canton du Jura, une injustice sera corrigée. Rejoint de quelque 8'000 habitants avec la population jurassienne, le Canton du Jura aurait plus de poids devant dame Helvétie et l'Etat jurassien et Moutier y gagneraient en importance et en essor, que ce soit en développement économique, en rayonnement socio-culturel. Afin de continuer à nourrir des échanges étroits et amicaux entre Porrentruy et Moutier durant cette période décisive pour le Jura et pour Moutier, le législatif peut lui offrir, du moins jusqu'en juin 2017, ce geste de solidarité pour renforcer le lien avec Moutier et par respect et reconnaissance à l'égard de cette ville. Cette participation réciproque et cette bienveillance seront un acte libre où chacun sortira plus reconnu et grandi, sans dette l'un envers l'autre car chacun y gagnera par le plaisir d'accueillir l'autre et de le considérer comme juste et bienvenu, par le partage réciproque de nos connaissances et de nos débats politiques, par les liens tissés dans les discussions plus informelles. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC votera à l'unanimité la motion interpartis proposée et espère entraîner les autres groupes dans ce même élan de solidarité afin de donner un message étincelant et enthousiaste à Moutier.

M. Dominique Hubleur mentionne que cette motion interne recueille l'appui total du PCSI. Cet acte, bien que symbolique, est une belle ouverture vers du concret dans le cadre des échanges qui peuvent être réalisés avec Moutier. Le Conseil de ville doit montrer clairement, avec son cœur, son envie de futur commun avec Moutier. Les autocollants, à poser sur les voitures, ont été offerts par la section du MAJ de Porrentruy, dont M. Joël Lachat, son président, est présent dans la salle. Au nom du PCSI, il demande donc au Conseil de ville de soutenir cette motion car les citoyens de Moutier, qui luttent depuis tant d'années afin de pouvoir rejoindre le Canton du Jura, ne comprendraient pas un refus ou un oui timide à celle-ci. Pour lui, il ne faut pas oublier que sans les voix autonomistes de Moutier, en 1974, le Canton du Jura n'aurait pas été créé.

Pour M. Pierre Parietti, bien que la démarche proposée soit éminemment très symbolique et très sympathique, cette motion interne soulève quelques questions, aussi bien dans le principe que dans la pratique. Il se demande quelle sera la forme du siège d'observateur ; ce dernier sera-t-il observateur-spectateur ou il aura les mêmes prérogatives que les observateurs qui siègent au Parlement jurassien qui ont un droit d'expression, un droit de participation aux commissions de travail et même un droit d'indemnisation comme les députés ? Selon lui, ces informations auraient dû être précisées. Il constate toutefois que Porrentruy n'a jamais invité ses tous proches voisins avec lesquels elle a des contacts très réguliers, soit les communes de la couronne de Porrentruy, les communes d'Ajoie avec lesquelles Porrentruy doit parfois se défendre au niveau cantonal et il se demande si Porrentruy a quelque chose de mieux ou de plus à proposer à Moutier qu'à ses proches voisins ? Malgré ces interrogations, il salue cette démarche qui rencontrera certainement un bon accueil de tous les côtés.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg est très heureux de constater que le Conseil de ville a relayé sa proposition. Il en profite pour saluer particulièrement Mme Corinne Schwab. Sans refaire toute l'histoire, il relève que le mariage avec Moutier ne doit être, au grand jamais, un mariage de raison mais doit rester un mariage de cœur et c'est pour cela que le drapeau de Moutier flotte à côté de celui de Porrentruy.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion interne intitulée « Accorder un siège d'observateur au - à la Président-e du Conseil de ville de Moutier » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

Mme Corinne Schwab remercie le Conseil de ville pour l'invitation de ce soir. Elle ajoute que les prévôtois sauront apprécier la volonté de Porrentruy de les accueillir dans la famille jurassienne, de rapprocher les deux villes et de donner un signal très positif à cette fructueuse collaboration. En prévision du vote communaliste du 18 juin 2017, chaque signe de bienvenue conforte les prévôtois dans leurs convictions et dans leurs certitudes que Moutier deviendra une ville jurassienne. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme qu'elle a pris connaissance de la motion interne interpartis et c'est avec le même enthousiasme qu'elle assistera au Conseil de ville de Porrentruy en tant qu'observatrice.

7. Elections des Président-e, 1^{er-ère} vice-président-e et 2^{ème} vice-président-e (art. 21, al. 1, du ROAC et 2 du RCV).

En préambule, M. Jean Farine tient à remercier le président sortant M. Manuel Godinat pour la qualité de sa présidence, toute empreinte de sérieux et d'humour, sans oublier qu'un des faits marquants de son année au perchoir restera la rapidité avec laquelle il aura mené les débats qui sont malgré tout restés plus

que professionnels. Il ajoute qu'à l'automne 2012 M. Marcel Meyer était brillamment réélu en première position de liste PDC-JDC pour une dernière période de cinq ans en tant que Conseiller de ville. Il était donc tout à fait légitime que le groupe PDC-JDC le désigne au début de cette législature comme son représentant au sein du bureau du Conseil de ville. Et c'est en toute logique que la candidature de Marcel Meyer soit présentée à la présidence du Conseil de ville pour l'année 2016. « Ensemble avec engagement et compétence », tel était son slogan lorsqu'il a lancé sa 3^e campagne électorale en ville de Porrentruy. C'est en effet tout ce qui caractérise Marcel Meyer, un candidat de grande qualité, homme de conviction, travailleur, volontaire, dynamique et aussi largement ouvert au dialogue. M. Farine relate ensuite le parcours professionnel et personnel de M. Meyer en signalant qu'il possède tous les arguments pour conduire d'une main de maître les destinées du Conseil de ville l'année prochaine. C'est pourquoi, le groupe PDC-JDC le recommande très chaleureusement aux suffrages des membres du Conseil de ville. Pour terminer, M. Farine indique que son groupe soutiendra sans aucune équivoque les candidats qui seront proposés par le groupe PS-Les Verts et le groupe PCSI.

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Gilles Coullery propose Mme Mathilde Crevoisier Crelier à la vice-présidence du Conseil de Ville. Il rappelle que Mme Crevoisier Crelier siège au législatif pour sa première législature. Elle y a rapidement trouvé sa place en y faisant des interventions soutenues d'un riche vocabulaire. M. Coullery relate ensuite le parcours professionnel et personnel de Mme Crevoisier Crelier. Par sa manière d'aborder la vie, son enthousiasme et son immense motivation, elle porte bien haut les valeurs démocratiques. C'est pourquoi, au nom de son groupe, M. Coullery demande au Conseil de ville de soutenir Mme Crevoisier Crelier au poste de vice-présidente du Conseil de Ville. Il remercie également chaleureusement M. Godinat, qui a été un Président sachant respecter les sensibilités politiques et intérêt de chacun tout en maintenant un rythme qui a permis à certains Conseillers de ville de retrouver leurs pénates à des heures convenables. Pour terminer, le groupe PS-Les Verts soutiendra la candidature de M. Meyer qui fera à n'en pas douter un Président hors pair pour l'année 2016 et la candidature de M. Voillat pour la deuxième vice-présidence.

Pour le groupe PCSI, Mme Sophie Barthod présente la candidature de M. Yann Voillat au poste de deuxième vice-président du Conseil de Ville. Mme Barthod relate ensuite le parcours professionnel et personnel de M. Voillat. Elle ajoute qu'il est actuellement membre de la commission de l'économie publique et de la commission des sports. Il fut aussi, pendant 16 ans, membre de la commission de police. Engagé depuis tant d'années au sein de la Commune, sa candidature est légitime et méritée. Son groupe demande donc au Conseil de ville de soutenir sa candidature. Enfin, le groupe PCSI remercie chaleureusement et sincèrement M. Godinat pour l'excellent travail effectué durant l'année 2015. Efficace, concis et toujours avec le brin d'humour qui le caractérise, M. Godinat a su mener les débats dans un très bon esprit collégial.

Pour le groupe PLR, M. Hugues Leuenberger remercie M. Manuel Godinat pour l'admirable travail accompli en 2015. Du haut de sa tribune présidentielle, M. Godinat a su diriger les discussions et maintenir l'assemblée sur le bon chemin. Avec fermeté et avec bonne humeur, il a rempli sa mission avec succès. Son groupe soutiendra la candidature de M. Marcel Meyer à la présidence du Conseil de ville pour 2016, qui saura sans aucun doute mener sa tâche avec compétence. Son groupe soutiendra également les candidatures pour les postes de première et deuxième vice-présidences. Pour terminer, il signale que M. Johan Perrin représentera, en 2016, le groupe PLR au bureau du Conseil de ville.

Président

Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	41
Bulletins rentrés	:	41
Bulletins blancs	:	0
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	41
Majorité absolue	:	21

Obtiennent des voix

M. Marcel Meyer	30
M. Jean Farine	2
Mme Maria Werdenberg	2
M. Stéphane Theurillat	2
Mme Aline Nicoulin	1
Mme Anne-Marie Volpato	1
M. Olivier Frund	1

Mme Muriel Daucourt	1
Mme Corinne Zwahlen	1

M. Marcel Meyer est élu président du Conseil de ville pour l'année 2016.

1^{er}(ère) Vice-Président(e)

Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	41
Bulletins rentrés	:	41
Bulletins blancs	:	0
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	41
Majorité absolue	:	21

Obtient des voix

Mme Mathilde Crevoisier Crelier	41
---------------------------------	----

Mme Mathilde Crevoisier Crelier est élue première vice-présidente du Conseil de ville pour l'année 2016.

2^{ème} Vice-Président(e)

Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	41
Bulletins rentrés	:	41
Bulletins blancs	:	1
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	40
Majorité absolue	:	21

Obtiennent des voix

M. Yann Voillat	39
Mme Aline Nicoulin	1

M. Yann Voillat est élu deuxième vice-président du Conseil de ville pour l'année 2016.

M. Marcel Meyer

Monsieur le Président, Cher Manu, Mesdames, Messieurs, Cher(e)s collègues,

Tout d'abord, je vous adresse un immense merci à toutes et tous pour la confiance que vous venez de m'accorder par le vote que vous avez glissé dans l'urne. Sachez que j'y suis très sensible et je m'efforcerai de remplir la tâche que vous me confiez avec humilité, engagement, écoute et volonté. Ce soir, se termine ma 11^{ème} année passée au sein du législatif, 11 années durant lesquelles nous avons échangé, partagé, mais aussi rivalisé et je vous le concède, parfois avec un certain panache, sur les différents dossiers qui ont alimenté notre conseil. Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais nous avons su défendre bien plus que des idées individuelles ou partisans, nous avons œuvré ensemble pour engager et aboutir des projets importants et utiles pour notre ville et sa population, des conceptions qui apportent un visage nouveau à notre belle ville de Porrentruy, ma ville d'adoption que j'aime tant. Porrentruy change peu à peu, elle mue, se développe et il y fait bon vivre. Je sais qu'à travers nos choix et nos décisions, nous avons toujours eu comme objectif commun le bien de nos concitoyennes et concitoyens, ceux-là même qui nous ont accordé leur confiance lors des élections qui nous ont amené à siéger au sein de notre législatif.

Durant toutes ces années, nous avons connu les uns et les autres, au travers des choix et des décisions que nous avons débattus et entérinés, des instants de doute, des moments de joie, des heures de réussite, même si parfois nous avons connu des revers ou des échecs. Dans tous les cas, l'essentiel qu'il faut retenir est que nous avons toujours défendu l'intérêt général avec le respect du devoir, en parfaite considération des visions de chacune et chacun, ceci avec l'appui du Conseil municipal que je remercie pour son très bon travail. Pour ma part, j'éprouve toujours beaucoup de plaisir à échanger, partager et débattre au sein de notre hémicycle, même si comme je l'ai dit, parfois nous connaissons des désaccords sur certains projets. Il est vrai, et c'est ce qui fait la richesse de notre démocratie, nous avons des sensibilités et des visions parfois différentes sur la façon d'apporter des solutions pour le bien de la collectivité. Les solutions consensuelles qui se dégagent habituellement dans nos débats sont le signe que les querelles partisans s'effacent et qu'elles font la place au travail d'équipe, ceci pour le bien et le développement de notre ville et c'est de bonne augure.

A partir du 1^{er} janvier, je sortirai donc de l'arène des débats pour rejoindre le perchoir. Et même si j'avoue

être très honoré de présider vos prochaines délibérations, je ne vous cache pas que j'ai une appréhension pour la fonction, en particulier pour arriver à rivaliser avec la cadence effrénée de notre Président Manu, car il faut reconnaître que sa rapidité nous a parfois soufflé et il sera difficile de faire plus court. Ce sera aussi pour moi, le temps venu, un honneur de participer aux représentations qui s'étaleront tout au long de l'année et j'essaierai de présenter haut les couleurs et les valeurs de Porrentruy à l'extérieur, à chaque occasion qui se présentera. A présent, en complément à mes remerciements réitérés qui s'adressent à vous toutes et tous chers collègues, je félicite notre bouillonnant et chaleureux Président Manu qui chauffe bien plus que notre simple assemblée, puisque depuis peu, vous l'avez certainement remarqué, une épaisse et belle fumée blanche égaye la route d'Alle, depuis la mise en service récente de la nouvelle centrale de chauffage de Thermoréseau. Manu a su présider avec brio, dynamisme, tact et perspicacité tous nos débats dans un temps record qu'il sera difficile de lui ravir le titre du Président qui préside plus vite que son ombre. Enfin, j'adresse mes félicitations à Mathilde Crevoisier et Yann Voillat pour leur nomination aux postes respectivement de 1^{ère} Vice-présidente et 2^{ème} Vice-président du Conseil de ville et c'est avec beaucoup de plaisir que nous accueillerons Johan Perrin au sein du bureau. Bien entendu, je n'oublierai pas mon groupe politique qui m'a proposé à la fonction à laquelle j'accède ce soir, car sans leur appui et leur écoute, rien n'aurait été possible. Un merci tout particulier va à notre Président de groupe Jean, qui a mené durant cette année nos délibérations internes avec efficacité et dévouement et je souhaite à Julien Parietti beaucoup de plaisir dans cette fonction qui sera sienne au 1^{er} janvier. Ceci encore et ce sera-là ma conclusion, je vous souhaite à toutes et tous de belles Fêtes de Noël en famille ou entre amis, ainsi qu'un passage à l'An-neuf en bonne santé, mais auparavant et comme il est de tradition, avec Manu, nous nous ferons un plaisir de vous offrir l'apéritif qui précédera notre souper de toute à l'heure. Je vous remercie de votre attention.

8. Divers.

M. le Président informe qu'un texte a été déposé.

M. Victor Egger signale que la présidence du groupe PS-Les Verts sera assurée, dès l'année prochaine, par M. Gilles Coullery.

M. Dominique Hubleur relève que, dans la convention de soutien avec le CCDP, le terme « Convention de parrainage » aurait été préférable au terme « convention de sponsoring ».

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg

Permettez-moi d'abord de féliciter les élus de ce soir et je me réjouis de collaborer avec eux l'année prochaine. J'aimerais également remercier le président sortant et, dans ces moments-là, on cherche ce qu'on peut lui offrir qui le symbolise ou le caractérise. On a trouvé et Manu je t'offre un petit présent que tu es libre d'ouvrir ou pas. Tout ça pour dire qu'au-delà d'être rapide, tu nous as bien fait rire et je crois que ça fait aussi partie de la politique, c'était bien agréable et encore merci. J'aimerais aussi vous remercier toutes et tous pour le temps que vous avez consacré à la chose publique, je crois qu'au jour d'aujourd'hui il faut réaffirmer ces valeurs-là et ça m'est cher de vous remercier ici à cette tribune. J'aimerais aussi remercier l'ensemble de mes collègues du Conseil municipal, je crois que l'année a été plus que chargée et je vous remercie d'avoir tenu le rythme et d'avoir pu avancer dans l'ensemble de vos dossiers. Je n'oublie pas l'ensemble des membres de l'administration communale et je leur témoigne toute ma reconnaissance. Je salue et je remercie aussi la presse qui nous suit traditionnellement car c'est toujours important le relais qu'elle fait auprès de la population. Je me réjouis de continuer à participer aux débats du Conseil de ville et de vous côtoyer toutes et tous en pleine forme en 2016. Je vous adresse à toutes et tous ainsi qu'à vos familles et vos proches mes meilleurs vœux pour l'année 2016 dans la paix, la santé et la joie. J'aimerais vous dire que la fin d'année est toujours la fin du monde et je me réjouis de prendre quelques jours de vacances pour arriver en forme en 2016. Bonnes vacances à tous.

M. le Président

Mesdames, Messieurs,

Il y a un an, vous acceptiez de me faire confiance pour assurer la présidence 2015 de notre Conseil de ville, nomination qui, pour ceux qui s'en rappellent, était rapidement suivie par l'ouverture d'une série de bouteilles de mousseux pour fêter l'évènement. Malheureusement, et comme vous aurez pu le constater, contrairement à ce que les instigateurs avaient annoncé et promis l'année dernière, ils ne se sont pas bousculés au portillon cette année. Permettez-moi de revenir sur cette année 2015 qui a filé à toute allure, à l'image de notre Conseil de ville du 5 février 2015. 12 points qui avaient alors été traités en moins de 55 minutes ! Un peu plus de 4 minutes et demie par point. Je n'ai jamais pu faire mieux durant les séances qui ont suivi, car si on fait le bilan des 6 séances que nous avons eues jusqu'en novembre passé, ce sont au total 64 points qui ont été traités en un peu plus de 12 heures, soit finalement une moyenne de 11 minutes et demie par point. On peut faire mieux. Même si le style n'aura pas plu à tout le monde, je reste

convaincu que nos séances doivent être le lieu de débats, lors desquels, en cas de prise de parole, on doit apporter de nouveaux éléments. Si le débat ne sert ici qu'à faire x fois le résumé des textes dont on a déjà tous pu prendre connaissance, cela ne nous sert à rien de venir. Et à travers ce bilan, je peux vous assurer que j'ai été très satisfait de la qualité de nos séances, qui se sont toujours tenues dans une ambiance sereine et dans le respect des autres groupes. Ce constat intègre également notre dernière séance du mois de novembre, qui était un peu plus agitée qu'à l'accoutumée, mais qui constitue le véritable débat démocratique, celui pour lequel nous avons été élus. Durant cette année 2015, c'est à près d'une quinzaine d'événements auxquels j'ai participé pour représenter notre cité. Je ne reviendrai pas sur tous, mais en retiendrai quelques-uns, parfois sous forme de boutade et de conseils à mes successeurs.

- J'ai tout d'abord participé à la course de chiens de traîneaux à Saignelégier, événement lors duquel j'ai pu apprécier un combat de dessin entre Pitch Comment et Guznag, véritables ambassadeurs de notre Commune.
- Le soir du 1^{er} août, j'ai eu l'honneur de prononcer le discours à la Ferme du Bonheur, succédant à un Conseiller fédéral, M. Schneider Ammann qui le prononçait en 2014.
- En septembre, nous nous sommes rendus, avec une petite délégation, à Aesch pour fêter les 200 ans d'entrée de leur Commune dans la Confédération. J'apporte alors un premier conseil... Ne demandez pas à Jean-Claude Adatte le contexte historique qui a amené cette commune à entrer dans la Confédération quand vous n'êtes pas encore entrés dans le premier tunnel. Bien que la réponse soit passionnante, le trajet Porrentruy-Aesch est alors long... très long.
- Et si vous participez également à un événement dans ce secteur, ne demandez pas à notre Chancelier par quel chemin il faut rentrer. Le retour est alors aussi long... très très long. Il connaissait un petit détour qui nous permettait d'éviter les tunnels qui selon lui étaient fermés à cause des travaux et, finalement, après une heure et quart de route, donc une demie heure de plus que le standard, on s'est rendu compte que les tunnels étaient ouverts puisque c'était le week-end du Chant du Gros.
- Un moment marquant de cette année présidentielle constitue également le repas de St-Martin, au Séminaire avec la Commune de Val de Bagnes. Alors là aussi, soyez attentifs au contenu des invitations. Car à cet événement, il n'y a pas que l'apéritif, le repas complet de Saint-Martin est prévu dans l'invitation, ce que je n'avais pas prévu dans la mesure où je devais encore m'envoyer le menu gargantuesque le soir-même. C'est la première fois que je m'envoyais deux fois le repas de St-Martin le même jour.
- Finalement, et certains d'entre vous s'attendent bien à ce que je l'aborde, je garderai très longtemps le souvenir d'une sortie mémorable au Salon des Goûts et Terroirs à Bulle. Malheureusement, je n'ai pas pu participer à l'intégralité des discours officiels dans la mesure où je tentais de renforcer les liens diplomatiques avec l'Alsace au travers de leur brasserie artisanale. Plus tard, la promotion de sabots en bois m'a fait découvrir une nouvelle passion et j'hésite encore aujourd'hui à arrêter de brûler des petits copeaux pour me reconvertir comme sabotier. Le rendez-vous pour rentrer était fixé à 22 heures et, quand j'ai sorti mon natel à 22.25 heures, j'ai constaté quatre appels en absence. C'est à 22.27 heures que le commissaire est arrivé et nous a pris par le col de chemise pour nous amener au bus. Pour ma gouverne, c'est quand même la première fois de ma vie que je me suis fait embarquer par la police.

Je profite de cette dernière prise de parole pour vous remercier pour votre confiance, remercier notre secrétaire du Conseil de ville, Denis Sautebin et sa remplaçante, Sandrine Cramatte, pour le soutien et les conseils qu'ils m'ont apportés. Mes remerciements vont également à notre Chancelier, François Valley, au Commissaire, à M. le Maire et l'ensemble du Conseil municipal. Un grand merci à mes collègues du bureau. J'adresse toutes mes félicitations à Marcel Meyer pour son accession au perchoir, ainsi qu'à Mathilde Crevoisier et Yann Voillat pour leur fonction respective. Je profite par ailleurs de relever, comme l'a dit Marcel Meyer, que l'apéritif qui précédera notre souper à l'Inter vous sera offert par mon successeur, Marcel et moi-même. 2015 aura été très rempli pour ma part, avec une année que je n'aurai pas vu passer. Une année présidentielle et la concrétisation d'un projet professionnel qui me tenait à cœur. 2016, sera l'année de la sagesse peut-être et de la paternité. On verra si je m'en sors dans cette nouvelle fonction. Avant de vous retrouver l'année prochaine dans l'arène des débats, je tiens encore à vous présenter, ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 20.15 heures.

(Les discours de fin d'année sont reproduits intégralement).

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

M. Godinat